



MODALITES DE L'OPERATION HYPERMARCHES

« Bon d'achat sur tout le rayon bijouterie le lundi 19 novembre 2018 »

Offre réservée aux particuliers

Le lundi 19 novembre 2018 uniquement, Carrefour vous offre 10 euros en bon(s) d'achat par tranche de 20 euros d'achat sur tout le rayon bijouterie disponible dans l'un de nos hypermarchés à enseigne Carrefour (hors Carrefour drive) situés en France métropolitaine, Corse comprise et participants à l'opération, à l'exception du magasin Carrefour Cahors.

Pour bénéficier de cette offre :

- **Le lundi 19 novembre 2018**, vous devez vous rendre dans l'un des hypermarchés à enseigne Carrefour participants à l'opération et effectuer un achat pour un montant minimum de 20€ (vingt euros) sur les articles concernés, présents et disponibles en magasin.
- Le(s) bon(s) d'achat vous sera(ont) remis par l'assistante de caisse (bon(s) d'achat imprimé(s) en caisse). Le(s) bon(s) d'achat sera(ont) calculé sur le montant total des produits éligibles avant remises exceptionnelles.

ATTENTION :

- L'offre n'est pas cumulable. Ainsi, 2 (deux) achats effectués lors de la période de l'offre ne peuvent se cumuler entre eux (exemple : un client dépense 10€ le matin et 10€ l'après midi : aucun bon d'achat ne lui sera remis).
- **L'offre est limitée à 3 (trois) tranches, soit 60 € (soixante euros) d'achat, et un bon d'achat d'un montant maximum de 30€ (trente euros) par transaction.**

Utilisation du/des bon(s) d'achat remis en caisse :

- Le(s) bon(s) d'achat est(sont) valable(s) uniquement dans les Hypermarchés à enseigne Carrefour situés en France métropolitaine, Corse comprise. Il(s) est(sont) valable(s) du **lundi 26 novembre au lundi 10 décembre 2018**. En dehors de ces dates, aucun bon d'achat ne sera accepté en magasin.
- Le(s) bon(s) d'achat est(sont) valable(s) pour tout achat supérieur ou égal à la valeur indiquée, **hors Drive, Carburant et Services** (Billetterie, Services Financiers & Assurances, Voyages, Téléphonie,

Cartes cadeaux, Parapharmacie et Bijouterie).

- Le(s) bon(s) d'achat est(sont) utilisable(s) en une seule fois. Il(s) ne peut(vent) être cédé(s) à titre onéreux, ni donner lieu à un remboursement, même partiel.
- Si vous demandez le remboursement du ou des produits achetés (en vous référant à l'engagement « le droit de changer d'avis »), le (les) bon(s) d'achat devra (devront) être restitué(s) ou le montant du (des) bon(s) d'achat accordé(s) pour ce ou ces produit(s) sera (seront) déduit(s) du montant à rembourser.